



Centre Hospitalier
de Montauban

le directeur

secrétariat 05 63 92 80 01

réf : JB/SG

Montauban, le 1^{er} septembre 2011

Décision
11/016

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Le Directeur, Président du Directoire,

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et au directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'instruction DHOS/E1/2010/75 du 25 février 2010 relative à la mise en place des directoires des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du CNG, en date du 12 mai 2010, portant nomination de Mr BIXQUERT Joachim en tant que Directeur du Centre Hospitalier de Montauban

Vu les propositions du Président de la CME, en date du 24 juin 2011 ;

DECIDE :

Le Directoire du Centre Hospitalier de Montauban est composé comme suit :

- Membres de droit :
 - Joachim BIXQUERT, Directeur
 - Jean PAQUIS, Président de la CME
 - Guillaume TEILLARD, Président de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques
- Membres nommés par le Directeur sur proposition du Président de la CME
 - Cécile MICHAUD, Vice-Présidente de la CME
 - Anne SEMPE, responsable médical du pôle Cardiologie – Neurologie – Pneumologie
 - Brigitte MASSIEU, responsable médical du pôle Médico-Technique
- Membre nommé par le Directeur
 - Brigitte BLANQUET, Directrice adjointe à la Direction de la Stratégie, du Contrôle de gestion et de la contractualisation

Le Directeur,

Joachim BIXQUERT